

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 novembre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N ° II-1090

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 38

À l'alinéa 53, après le mot :

« conjoints »,

insérer les mots :

« ou de l'un des partenaires liés par un pacte civil de solidarité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.